

## SESSION PLÉNIÈRE DES 15 ET 16 DECEMBRE 2022

### Vœu relatif aux RER Métropolitains pour la Métropole rennaise

**Auteur du vœu : Jonathan Houillot et Laurence Mercier**

**Groupe Union du Centre et de la Droite**

Le dimanche 27 novembre sur Youtube, le Président Emmanuel Macron annonçait sa volonté de « développer un réseau de RER dans dix métropoles françaises », pour que « le RER, ce ne soit pas uniquement à Paris ».

Ce futur réseau ferroviaire concernerait *"Les dix principales villes françaises, où il y a trop de circulation, où les déplacements sont compliqués, on doit se doter d'une vraie stratégie de transports urbains"*. Les collectivités compétentes en matière de transports, la Métropole de Rennes et la Région Bretagne, se sont d'ores et déjà prononcées en faveur d'un tel projet.

Notre département est directement concerné avec un engorgement de la rocade rennaise et le besoin de renforcer et développer son offre de transports collectifs. Un RER rennais pourrait répondre à ce besoin avec 5 axes qui partent de Rennes vers Paris, Redon, Saint-Malo, Saint-Brieuc et Châteaubriant. L'axe Rennes – Châteaubriant, doté d'une seule voie, aurait besoin d'investissements notables pour augmenter son cadencement.

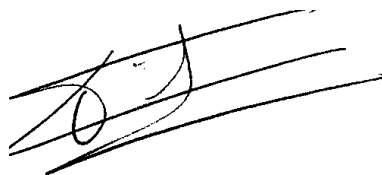
**Aussi, le Conseil Départemental formule le vœu suivant auprès, de la Première Ministre, du Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, de la Ministre de la Transition énergétique, du Ministre délégué chargé des Transports :**

***Le Conseil Départemental soutien l'intégration de la métropole rennaise dans le grand plan RER destiné aux métropoles sur le territoire français.***

**Jonathan HOUILLOT**



**Laurence MERCIER**



## Amendement concernant le vœu relatif aux RER métropolitains pour la Métropole rennaise

### 1. La formulation suivante :

« Les collectivités compétentes en matière de transports, la Métropole de Rennes et la Région Bretagne, se sont d’ores et déjà prononcées en faveur d’un tel projet. »

Serait remplacé selon la formulation suivante :

« Les collectivités compétentes en matière de transports, la Métropole de Rennes et la Région Bretagne, se sont prononcées en faveur d’un tel projet **et travaillent d’ores et déjà à sa réalisation.** »

### 2. La formulation suivante :

« Notre département est directement concerné par un engorgement de la rocade rennaise et le besoin de renforcer et développer son offre de transports collectifs. »

Serait remplacé selon la formulation suivante :

« Notre département est directement concerné par un engorgement de la rocade rennaise et le besoin de renforcer et développer **l’offre de transports collectifs sur son territoire.** »

### 3. La formulation suivante :

« Le Conseil Départemental soutient l’intégration de la métropole rennaise dans le grand plan RER destiné aux métropoles sur le territoire français. »

Serait remplacé selon la formulation suivante :

« Le Conseil Départemental **soutient** l’intégration de la métropole rennaise dans le grand plan RER **annoncé et** destiné aux métropoles sur le territoire français.

**Il demande que les modalités de ce plan soient précisées et que les montants qui seront engagés par l’Etat soient à la hauteur de cette ambition partagée.** »

**Amendement proposé par Emmanuelle Rousset**